



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### ***Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)***

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : permanente

*Demandeur* : ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général au développement durable (CGDD), service des données et études statistiques

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête TRM).

L'objectif de l'enquête est de mesurer le transport routier de marchandises français pour le propre compte des entreprises ou pour le compte d'autrui, sur le territoire national et à l'étranger. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen 70/2012.

Le champ de l'enquête est constitué des poids lourds immatriculés en France métropolitaine, camions et tracteurs routiers de moins de 25 ans, hors véhicules de l'administration, auto-écoles, transports de fond, entreprises de spectacles vivants et manèges. L'enquête est effectuée par sondage. L'échantillon est tiré à partir du répertoire statistique des véhicules routiers, qui est alimenté à partir des informations issues du système d'immatriculation des véhicules transmises par le ministère de l'Intérieur et des contrôles techniques des véhicules. L'échantillon a été réduit à 65 000 véhicules depuis 2020. Il est renouvelé par moitié chaque année, selon un plan de sondage à probabilités inégales basées sur l'activité (APE) du propriétaire et l'âge du véhicule. La collecte de l'enquête se fait principalement par voie électronique. L'utilisateur du poids lourd est interrogé sur l'activité de son véhicule avec ses remorques ou semi-remorques éventuelles pendant une semaine déterminée. L'échantillon est réparti sur les semaines de l'année. La collecte est donc étalée sur toute l'année pour tenir compte des phénomènes saisonniers.

Les variables collectées dans le questionnaire visent principalement à décrire les trajets parcourus par origine-destination : kilométrage du véhicule en charge ou à vide, poids et nature des marchandises transportées, type de conditionnement, type de trajet (pour compte propre ou compte d'autrui).

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale). Ils permettent également de mesurer annuellement la part du mode routier dans le transport de marchandises en France, qui s'établit en 2021 à près de 90 %. Compte tenu de l'importance de ce mode de transport, les résultats de cette enquête constituent un outil central pour la définition et le suivi des politiques publiques du fret et de la logistique. La mesure des flux de marchandises par origine-destination contribue à éclairer les politiques publiques dans la gestion des infrastructures (analyse du potentiel de report modal dans la stratégie nationale du fret ferroviaire par exemple) mais aussi dans le domaine de la logistique dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les données trimestrielles et annuelles sont transmises à Eurostat et à l'Insee. Les résultats trimestriels font l'objet de publications et un bilan annuel est établi en fin de collecte au cours du deuxième trimestre suivant l'année d'observation. Un bilan annuel du transport routier de marchandises européen est diffusé l'année suivant l'année d'observation, selon la date de disponibilité des données. Ces données et publications sont mises en ligne sur le site du SDES, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Elles sont présentées à la formation permanente Transports de la Commission de l'économie du développement durable (CEDD) au mois d'octobre suivant l'année d'observation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).***